

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Municipal

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 06 avril 2023

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	12

Date de la convocation
31.03.2023

Date d'affichage
31.03.2023

L'an deux mille vingt-trois, le 06 avril à 20 heures,
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence
de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLÉRENTIN Raphaël,
Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lissette, Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE
Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, M. BOUVET
Jérémy, Mme PEREIRA Jocelyne.

Excusés :

Mme DUNOYER Marie, qui donne pouvoir à Mme BOSSE Stéphanie,
M. CONVERSY Éric, qui donne pouvoir à M. BOUVET Jérémy,
M. SÉRAPHIN Gilles, qui donne pouvoir à M. CLÉRENTIN Raphaël,
M. POLONIA Alexi, excusé,

A été nommé secrétaire de séance : M. GIRAT Martin

Délibération n° 2023.017

Objet de la délibération

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

Considérant la présentation des résultats de l'exercice 2022 en séance ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du budget principal dressé par le Comptable public qui statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire, lequel doit être voté préalablement au compte administratif du même budget.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	6 516 876,57	5 281 972,21	11 798 848,78
Titres de recette émis (b)	3 774 081,24	3 671 734,68	7 445 815,92
Réductions de titres (c)		19 567,00	19 567,00
Recettes nettes (d = b - c)	3 774 081,24	3 652 167,68	7 426 248,92
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	6 516 876,57	5 281 972,21	11 798 848,78
Mandats émis (f)	3 388 954,70	3 008 056,08	6 397 010,78
Annulations de mandats (g)	1 420,20	103 207,57	1 523 227,77
Depenses nettes (h = f - g)	3 387 534,50	2 904 848,51	6 292 383,01
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	386 546,74	747 319,17	1 133 865,91
(h - d) Déficit			

Aussi,

Vu le compte de gestion dressé par le comptable public pour le budget principal, joint en annexe ;

Considérant que le compte de gestion 2022 est conforme au Compte Administratif de ce même exercice ;

Vu l'avis de la commission AFRAC du 23 mars 2023 ;

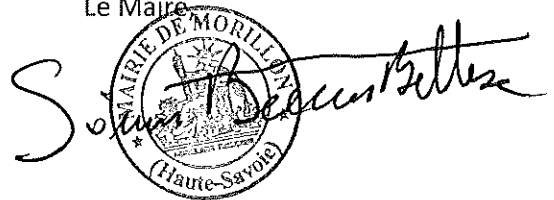
Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2022 dressé par le comptable public pour le budget principal ;

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le Maire

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Simon Beerens-Bettex', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MORILEN' and '(Haute-Savoie)'.

Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.